

Lumières

n° 19

en Périgord

semestriel d'information du SDE 24

Edito



GIL TAILLEFER
Directeur Général

SDE 24
Syndicat Départemental d'Énergies

En cette période préélectorale, Philippe DUCENE, Président du SDE 24, donne la parole à Gil TAILLEFER, Directeur Général du syndicat.

En 75 ans d'existence, le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne a largement démontré chaque jour, à l'instar de ses homologues, l'utilité et l'efficacité de l'outil qu'il constitue entre les mains des communes, ses mandants, et du service qu'il apportait à tous nos concitoyens.

Des débats qui se sont fait jour durant cette année comme des contraintes de réformes en cours, se dégagent inévitablement des pistes incontournables : la nécessité d'investir massivement sur les réseaux, d'améliorer les connexions pour les rendre plus « communicants », mais aussi d'ouvrir la voie à la production locale d'énergies, utilisant notamment les énergies renouvelables.

Mais parallèlement, il est essentiel d'approfondir et d'accélérer les initiatives en matière d'efficacité énergétique, seules susceptibles d'assurer une véritable approche écoresponsable.

L'amélioration continue du service public de l'énergie en Dordogne est la préoccupation essentielle du SDE 24, de ses élus et de ses services. L'activité de chaque agent est inscrite dans cette démarche. Leur action quotidienne conforte l'efficacité collective du Syndicat.

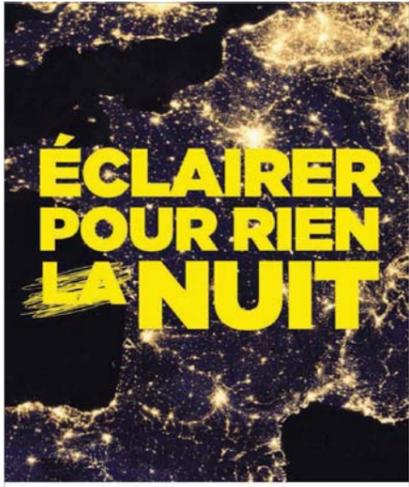
Gil Taillefer

Les Dossiers

- ” Réglementation de l'éclairage nocturne
- ” Groupement de Commandes d'Achat d'Énergies : Acheter groupé pour économiser !
- ” Le SDE 24 : 75 années d'expériences !
- ” De l'énergie qui rapporte !
- ” La mascotte ambassadrice du SDE 24
- ” Lancement officiel d'un film institutionnel au Salon des Élus Locaux d'Aquitaine
- ” Le SDE 24 présent au 35e Congrès FNCCR de Montpellier
- ” Agenda des réunions 2013
- ” Accès privé des Élus sur le site du SDE 24



"Le service public de proximité"



À partir du 1^{er} juillet 2013, les bureaux, façades et bâtiments économisent leur électricité.

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a fait entrer en vigueur depuis le 1er juillet 2013, une nouvelle réglementation qui s'applique à l'éclairage nocturne des bureaux, des magasins, des façades de bâtiments. L'arrêté du 25 janvier 2013 encadre la durée de fonctionnement de ces installations, invitées à éteindre les éclairages inutiles la nuit de 1h à 7h du matin.

Cette mesure simple permettra d'économiser l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité de 750 000 ménages, d'éviter l'émission de 250 000 tonnes de CO2 et de réaliser une économie de 200 millions d'euros. Elle contribue aussi à la préservation de la biodiversité en évitant des pollutions lumineuses inutiles.

La mise en œuvre de cet arrêté du 25 janvier 2013 fait de la France l'un des pionniers en Europe dans ce domaine.

L'arrêté prévoit les dispositions suivantes :

Dans les rues... les vitrines de magasins de commerce ou d'exposition seront éteintes au plus tard à 1h du matin, ou une heure après la fin d'occupation des locaux, et pourront être rallumées à partir de 7 heures du matin ou une heure avant le début de l'activité.

Dans les entreprises... la lumière des bureaux sera éteinte au plus tard une heure après avoir quitté les locaux. Des dérogations aux horaires d'illumination des façades d'immeubles non résidentiels et à ceux de l'éclairage des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition sont possibles par arrêté préfectoral.

Dans votre commune... les éclairages des façades des bâtiments seront éteints au plus tard à 1 heure du matin et ne pourront être allumés avant le prochain coucher du soleil.

Voici comment le SDE 24 vous accompagne sur cette nouvelle réglementation :

Grâce aux recherches de son Service Éclairage Public, le SDE 24 souhaite faciliter la mise en place de ce nouvel arrêté et équiper toutes les communes de la Dordogne de boîtiers autonomes.

Baptisé « Ligth Box » par les agents, ce dispositif programmable sur le réseau d'éclairage public évitera de rallumer l'illumination des bâtiments publics le matin.

Ce projet sera totalement financé par le SDE 24.



Source : Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie / www.developpementdurable.gouv.fr



"Activons l'Énergie Attitude : Acheter groupé pour économiser"

Source Slogan : Campagne de Communication mise en place par les Chargées de Communication des SDE Aquitaine.

Face à l'ouverture des marchés de l'énergie et la disparition progressive des tarifs réglementés, les collectivités doivent d'ores et déjà se doter des moyens nécessaires pour satisfaire leurs besoins en matière d'achat de l'énergie tout en maîtrisant leur consommation.

L'exercice de cette mission demande le respect des règles de la commande publique (code des marchés public) et surtout une bonne connaissance du milieu de l'énergie.

C'est dans cet esprit que le SDE24 et les Syndicats Départementaux d'Énergies d'Aquitaine ont encore une fois, unis leurs expériences et leur savoir-faire pour mettre en œuvre un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services.

Par ce partenariat et par la mutualisation de leurs moyens, les syndicats d'Aquitaine garantissent aux grands consommateurs publics et privés (*mairie, école, hôpital, établissement de santé privé, maison de retraite, collectivités, groupement d'intérêt public, organisme privés d'habitations à loyer modéré...*) des opérations de mise en concurrence plus efficaces et l'obtention de prix très compétitifs.

La première action de ce groupement sera la mise en place d'un marché d'achat Gaz pour 2014 avec en ligne de mire une réduction sensible du coût de la fourniture.



Le SDE 24 : 75 années d'expériences !

Mise en place depuis le mois de juin, la galerie de portraits des Présidents du SDE 24 est visible dans le couloir du rdc près du bureau de notre Président, Philippe DUCENE.

75 années d'expériences durant lesquelles le SDE 24 n'a cessé d'enrichir ses compétences dans le but de pérenniser un service public de proximité durable au service des usagers de la Dordogne.

Lors de votre prochaine visite au SDE 24, vous pourrez découvrir les visages des personnalités qui ont présidé notre Syndicat :

En attendant jouons à **Qui est Qui?**



A



B



C



D

Retrouvez Qui est Qui? Et attribuez un nom à chacun des portraits.

1. Alexis FÉLIX, Président de 1977 à 1995
2. Adrien BELS, Président de 1937 à 1964
3. Jean-Yves MARTEGOUTE, Président de 1995 à 2008
4. Jean LAGOUBIE, Président de 1964 à 1977

Réponses du jeu Qui est Qui? A-2; B-4; C-1; D-3.



De l'énergie qui rapporte !

Depuis plusieurs années, le SDE 24 accompagne les communes dans leurs démarches en faveur du développement durable et des économies d'énergies, notamment par la création de son Service Energies.

L'adhésion à ce service permet aux communes de la Dordogne la réalisation :

- de bilans et des suivis énergétiques du patrimoine communal ;

- d'études approfondies réalisées par des experts en énergies, dans le but d'obtenir des préconisations de travaux ou d'aménagement d'économies d'énergies sur les bâtiments concernés.

Pour toujours plus de proximité, le SDE 24 étend aujourd'hui son accompagnement aux communes non adhérentes au service énergies qui se sont lancées dans une démarche concrète en faveur des économies d'énergies à travers la réalisation de travaux ou de la mise en place de matériels performants.

C'est pourquoi, depuis le début de l'année, le SDE 24 a mis en place un partenariat avec la société GEO-PLC (Partageons La Croissance) afin de valoriser les travaux d'économies d'énergies menés et/ou engagés sur le patrimoine des communes à travers l'obtention de CEE. Ces derniers, seront ensuite vendus et le bonus financier obtenu pourra se traduire par une aide directe à l'investissement et permettra aux communes de mettre en place une boucle vertueuse en réinvestissant les fonds générés par cette vente dans de nouveaux travaux de maîtrise de la demande en énergie.

GEO-PLC, dans le cadre du partenariat, se chargera des démarches administratives liées aux dépôts des dossiers de demandes de CEE en lieu et place des communes de la Dordogne.

Les communes seront directement rémunérées suite à la vente de ces CEE par GEO-PLC. Toutefois, en remboursement des frais de gestion supportés par le SDE 24 dans le cadre de l'accompagnement des collectivités sur ces opérations, il sera prélevé :

- 5 % du montant dû, dès lors que l'adhésion est antérieure au dépôt de demandes de CEE et,
- 50 % pour les bénéficiaires non adhérents au Service Énergies.

Les travaux réceptionnés depuis moins de six mois, ceux en cours ou à venir peuvent être éligibles aux CEE. Afin de pouvoir bénéficier pleinement de ce partenariat et de cette aide à l'investissement, nous vous invitons à prendre contact avec le Service Énergies du SDE 24 afin de connaître la marche à suivre.

energies@sde24.fr



La mascotte ambassadrice du SDE 24



Une mascotte ambassadrice du SDE 24, a été créée en avril dernier par l'agence **Beview**.

Elle a vu le jour à l'occasion de la réalisation d'un film d'animation sur les compétences des syndicats d'Aquitaine (voir article page 4).

Habillée aux couleurs de la charte graphique du SDE 24 et vêtue d'un casque de chantier, elle incarne déjà au quotidien notre image en interne comme en externe.

Elle est présente lors de nos diverses participations aux Salons et Congrès professionnels et a déjà une place bien à elle au niveau de la communication interne, notamment lors de la création des multiples ouvrages et documents du SDE 24.



Les Syndicats d'Énergies d'Aquitaine au Congrès FNCCR

Retrouvez-nous du 17 au 20 septembre 2013 au CORUM de Montpellier

Stand N° 20 - SDE d'Aquitaine



1 région, 5 territoires au service de vos énergies!



Lancement officiel d'un film institutionnel au Salon des Élus Locaux d'Aquitaine



Organisé les 25 et 26 avril 2013 au Palais des Congrès de Bordeaux, les 5 Syndicats d'Énergies de la région se sont une nouvelle fois regroupés et ont mutualisé leurs moyens matériels et financiers sur un stand commun de 36 m2.

Une belle réussite partagée avec les Élus des départements d'Aquitaine, venus découvrir sur ce salon les dernières nouveautés en termes d'énergies et d'aménagement de leurs communes.

La mutualisation jusque dans l'animation !

Au programme de ce rendez-vous bi-annuel, la présentation officielle d'un dessin-animé institutionnel imaginé par les Chargées de Communication des SDE Aquitaine. L'idée du film, créer cinq mascottes (une par syndicat et par département) qui se déclinent en une « Super Mascotte Aquitaine », sorte de « Super Héros » des énergies d'Aquitaine.

Mascotte Aquitaine », sorte de « Super Héros » des énergies d'Aquitaine.

Véritable événement, ce film projeté en permanence sur le stand commun a attiré toutes les attentions des Élus et du grand public. **Aussi ludique que pédagogique la « Super Mascotte Énergies » a permis aux nombreux visiteurs de découvrir plus en détails les actions menées au quotidien ainsi que les métiers et spécificités de chaque syndicat.**



Au travers de cette animation, les Syndicats d'Énergies d'Aquitaine ont pu rappeler leur engagement commun dans la défense d'un vrai service public de proximité en matière d'énergies.



Le SDE 24 présent au 35e Congrès FNCCR de Montpellier

Ce Congrès s'est déroulé à Montpellier du 17 au 20 septembre 2013, dont le thème principal était la « Transition énergétique ».

Trois journées de débats consacrés aux services publics de l'énergie, de l'eau, de l'assainissement, des communications électroniques et de valorisation des déchets.

Pas moins de 45 conférences organisées au Corum de Montpellier réunissant des parlementaires, des élus locaux, des représentants d'entreprises et une rencontre exceptionnelle avec le prospectiviste Jeremy Rifkin.

En parallèle des sessions plénières et ateliers divers, une exposition a présenté les activités et produits des entreprises partenaires de la FNCCR et de ses adhérents, dans leurs différents domaines d'activités : électricité, gaz, économies d'énergie, énergies renouvelables, éclairage public, eau, assainissement, déchets, communications électroniques, services d'informations géographiques...

Présentée en avant première lors du Salon des Élus locaux, la « Super Mascotte Énergies » était de retour pour le plus grand plaisir des visiteurs, sur le stand commun des SDE Aquitaine au Congrès de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies).



* Bandeau d'information grand public réalisé par le service communication du SDE 24 / AV.



@ccès privé des Élus sur le site du SDE 24

Dans le cadre du développement de notre site web : www.sde24.fr et comme annoncé lors du Comité Syndical du 7 mars 2013, la partie intranet de notre site Internet est désormais ouverte aux communes sous la forme d'un espace privé.

Les Élus disposant d'un code d'accès (communiqué par courrier en avril dernier) pourront y trouver des informations concernant l'éclairage public (Candéla), la cartographie de l'éclairage public de la Dordogne et s'informer en un « Clic » de l'avancement des travaux d'électrification (Synelec) et des pannes éventuelles. @ bientôt sur le site Web :

www.sde24.fr



Source image : Page d'accueil du site Internet du SDE 24



A noter !

BUREAUX & COMITÉS

24 octobre :
Débat Orientations Budgétaires 2014.

28 novembre :
Programme des travaux 2014, vote du Budget Primitif 2014.



L'Ours

Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne SDE 24

7 Allées de Tourny 24000 PÉRIGUEUX - Tél. 05 53 06 62 00 - www.sde24.fr

Dépôt légal de cette publication selon les règles de la BNF (Bibliothèque Nationale de France) enregistré sous le numéro ISSN N°1621 - 9007

Directeur de publication : Gil TAILLEFER Directeur Général du SDE 24

Création graphique & mise en forme du journal : Audrey VESSAT Chargée de Communication du SDE 24

